



Surendettement et décision de juge

Par **petitmajo**, le **22/01/2008** à **22:33**

Bonjour,rrnJe suis passée ce jour au tribunal pour une ouverture de procédure de rétablissement personnel.rnMa demande de mise en rétablissent personnel devrait être refusée d'après le juge qui s'y est opposé, la décision est rendue le 25 mars 2008. rnIl a estimé ma capacité actuelle de remboursement à 145 euros par mois (je suis en contrat précaire de 26 heures par semaines et je touche 780 euros) la dette serait apurée en 2 ans. rnMon contrat s'arrête le 30 juin prochain et si je ne retrouve pas d'emploi d'ici là, je serais dans l'incapacité d'honorer les paiements par la suite puisque j'aurais droit à 7 mois de chômage et ensuite je retournerais au rmi.rnJe ne comprends pas cette décision car il est clair que je ne pourrais payer que 2 mois de ces échéances puisque mes revenus vont retomber après dans le pire des cas. rnQue puis-je faire à réception du verdict? Y a t' il un recours possible pour contester la décision avant de m'enfoncer encore plus ?rnMercirrnMelle Martin